



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE**

**SOCIETE DSV SOLUTIONS
COMMUNE D'OURSSEL-MAISON**

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société DSV SOLUTIONS en vue d'exploiter une plate-forme logistique sur la commune d'Oursel-Maison, ZAC de la Belle Assise, est soumise à une enquête publique d'une durée de 33 jours du jeudi 14 novembre 2019 au lundi 16 décembre 2019 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique soumise à autorisation avec statut SEVESO Bas, afin de stocker des produits chimiques destinés essentiellement aux industries de la pharmacie, de la chimie, de la cosmétique et de l'alimentaire, sur la commune d'Oursel-Maison, ZAC de la Belle Assise.

Le projet relève, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, du régime de l'autorisation pour les rubriques n^{os} 4110, 4330, 4510, 1450, 4001, 4120, 4130, 4140, du régime de l'enregistrement pour les rubriques n^{os} 1510 et 4331, du régime de la déclaration pour les rubriques n^{os} 1436, 2662, 2925, 4120, 4140, 4511 et 4726 de la nomenclature.

Il relève, au titre de la loi sur l'eau, du régime de la déclaration pour la rubrique n° 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant comprise entre 1 et 20 hectares.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Gérard DEGRIECK, cadre en entreprise de technologie de l'automobile en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public dans la mairie d'Oursel-Maison les jours suivants :

- jeudi 14 novembre 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- mardi 19 novembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- jeudi 28 novembre 2019 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- mardi 10 décembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- lundi 16 décembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

5. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») pendant la durée de l'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée aux horaires d'ouverture habituels de la mairie d'Oursel-Maison (les mardis et vendredis de 17 heures 30 à 19 heures).

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune d'Oursel-Maison aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie d'Oursel-Maison,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie d'Oursel-Maison,
- par courrier électronique adressé à « mairie@oursel-maison.fr » en indiquant en objet « EP DSV SOLUTIONS ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. David DUBOIS, directeur du site de Beauvais de la société DSV SOLUTIONS à l'adresse postale suivante (DSV SOLUTIONS, ZAC de la Vatine, Route de Clermont - 60000 - Beauvais), de Mme Guénaëlle RICHARD-PARIS, chargée d'affaire du bureau d'études EVOLUTYS à l'adresse postale suivante (EVOLUTYS, 434, rue Etienne Lenoir – 30900 - Nîmes) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.